

# RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

## Fiche 7.

LIENS UTILES EN DROIT DES SOCIÉTÉS

**Le service CONTACT ENTREPRISE de la Chambre des Métiers**

Le service CONTACT ENTREPRISE soutient activement tout projet du secteur artisanal que ce soit pour la création ou la transmission d'une entreprise, ou pour la prise en charge des démarches auprès de l'administration Luxembourgeoise.

Tél. : 42 67 67 -510

contact@cdm.lu

[www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)

**Le service Affaires Européennes et Grande Région de la Chambre des Métiers**

Le service Affaires Européennes et Grande Région soutient les PME du secteur artisanal dans leur conquête de nouveaux marchés vers les États Membres de l'Union Européenne et dans leurs démarches administratives avec les administrations étrangères.

La Chambre des Métiers fait aussi partie du réseau européen « Entreprise Europe Network. » qui oeuvre pour l'internationalisation et l'innovation des PME.

Tél. : 42 67 67 -219/-266/-366

international@cdm.lu

[www.cdm.lu/international](http://www.cdm.lu/international)

**Le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ou : RCSL)**

Le RCSL est l'organisme qui gère les dépôts et assure les publications des actes juridiques et comptables légalement imposés.

Tél. : (+352) 26 428-1

helpdesk@rcsl.lu

[www.rcsl.lu](http://www.rcsl.lu)

**La Direction générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Economie**

Le Ministère de l'Economie est l'interlocuteur privilégié des PME en matière de droit d'établissement (autorisations) et de pratiques commerciales.

Tél. : (+352) 247-74-700

info.pme@eco.etat.lu

[www.gouvernement.lu/meco](http://www.gouvernement.lu/meco)

**Le Guichet Public**

Le Guichet Public est portail de l'administration luxembourgeoise : il propose les procédures les plus fréquentes et les formulaires associés, avec la possibilité de faire certaines démarches en ligne.

[www.guichet.public.lu](http://www.guichet.public.lu)